



LES GRANDES TENTES

2, rue des Rabots
1460, Ittre

Le domaine des GRANDES TENTES à Ittre est un lieu de rassemblement situé à seulement 40 km au sud de Bruxelles. Muni d'un grand terrain de jeu et situé en limite du bois communal, riche en biodiversité, le domaine offre un cadre propice à la sensibilisation de l'environnement ainsi qu'à l'animation des jeunes. Sa capacité est limitée à 40 personnes maximum.

Le bâtiment (max 40 personnes) :

1^{ère} tente

- Une grande salle polyvalente contenant 10 tables, 10 bancs et + de 50 chaises.
- Une cuisine avec vaisselle pour 40 personnes, ustensiles de cuisine, matériel de cuisson, 1 frigo, 1 frigo/congélateur, 1 cuisinière + four

Sanitaires

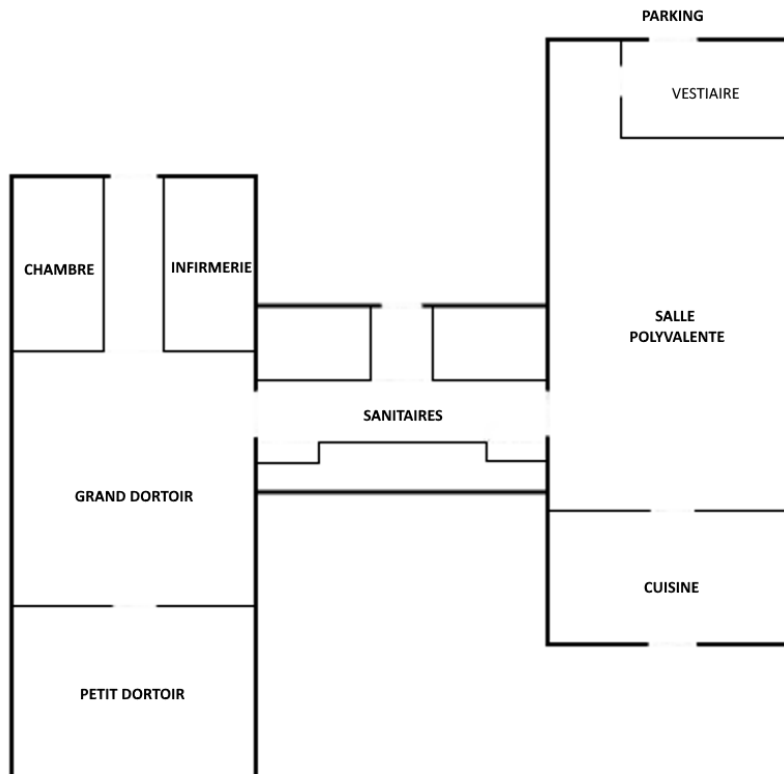
- Deux salles de 2 douches et 2 lavabos
- Une salle d'une douche et un lavabo
- Quatre WC

2^{ème} tente

- Un grand dortoir de 12 lits superposés et 24 matelas
- Un petit dortoir de 6 lits superposés et 12 matelas
- Une chambre de 1 lit superposé, 1 lit simple et 3 matelas
- Une infirmerie de 2 lits simples et 2 matelas (avec lavabo)
(pas d'oreiller, ni couverture)

Extérieur

- Un parking, une prairie, un endroit de feu et un accès au bois



CONDITIONS DE LOCATION

Le présent document contient les conditions de location du Domaine des GRANDES TENTES. Il reprend toutes les informations relatives aux tarifs et paiements ainsi que le règlement du domaine.

Avec l'échéancier de paiement que vous avez reçu, les informations reprises ici ont valeur de contrat. Le versement du premier acompte marque la signature du contrat.

PROCEDURE DE PAIEMENT :

Vous avez reçu un échéancier de paiement, reprenant le montant de votre location, la garantie locative et éventuellement certains suppléments.

Votre réservation est définitivement bloquée dès la réception du premier paiement.

La garantie locative est considérée incluse dans le dernier paiement.

Nous vous rappelons que le non-paiement de ces sommes dans les délais prévus entraîne l'annulation de la réservation et qu'en cas de désistement, les acomptes déjà versés resteront acquis (voir ci-après « en cas d'annulation »).

La garantie locative sera restituée dans le courant du mois suivant la location. Cependant, selon l'état des lieux de sortie, nous vous en retiendrons une partie voire l'intégralité si des dégâts ou des manquements relatifs au Règlement d'Ordre Intérieur sont constatés.

Numéro de compte : BE56 1325 3322 3488
AMT - SGP

TARIFS DU DOMAINE DES GRANDES TENTES		
	Groupes de mouvement de jeunesse	Autres groupes
Location forfaitaire par nuitée	112 €	200 €
Charges journalières par nuitée (chauffage, électricité, eau, gaz, téléphone, internet illimité, poubelles, entretien des extérieurs)	56 €	56 €

Location en weekend : tarif minimum de deux nuitées.

GARANTIE LOCATIVE :

Afin de garantir la pérennité de nos installations, nous demandons le versement d'une garantie locative dont le montant s'élève à :

Séjour de - de 3 nuitées/groupe = 200,00 €.

Séjour de + de 3 nuitées/groupe = 300,00 €.

EN CAS D'ANNULATION

Selon l'annexe 27 de l'article 463 AGW du code wallon du tourisme :

« Au cas où le bailleur manquerait à son obligation de délivrance, il sera redevable envers le preneur, outre le remboursement de l'acompte éventuellement perçu, d'une indemnité minimale irréductible équivalent à :

- 50% du prix de la location s'il en a informé le preneur 4 mois minimum avant la prise de cours de la location ;
- 100% du prix dans les autres cas.

Si le preneur justifie d'un préjudice supérieur, le propriétaire sera tenu de l'indemniser intégralement.

Il en va de même si le preneur ne respecte pas ses obligations ».

ETAT DES LIEUX

Les arrivées se font avant 17h00.

Passé cette heure, le gestionnaire du domaine communiquera une procédure pour la réception des clés et établira seul, photos à l'appui, l'état des lieux qu'il enverra ensuite par mail au responsable de la location. Celui-ci aura alors jusqu'à 20h pour communiquer ses remarques éventuelles.

L'ensemble des biens loués sera rendu par les deux parties dans l'état où ils ont été trouvés, l'état des lieux établi en début et en fin de séjour en faisant foi.

En dérogation de l'annexe 27 de l'article 463 AGW du code wallon du tourisme, les dégâts éventuels seront constatés le jour du départ du groupe ou à la première visite du gestionnaire du domaine si celui-ci ne pouvait être présent lors du départ.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. ARRIVEE

- a. L'accès au domaine est prévu entre 9h00 et 17h00. Maximum 3 jours avant votre séjour, vous devez prendre contact en journée avec la responsable du domaine Martine Van Der Meiren au 067/ 64 63 44 pour lui confirmer l'heure exacte de votre arrivée.
- b. Si, pour une raison quelconque, vous arrivez après 17h, le gestionnaire du domaine communiquera une procédure pour la réception des clés et établira seul, photos à l'appui, l'état des lieux qu'il enverra ensuite par mail au responsable de la location. Celui-ci aura alors jusqu'à 20h pour communiquer ses remarques éventuelles.
- c. Prenez connaissance du guide d'accueil dès votre arrivée. Celui-ci complète le présent Règlement d'Ordre Intérieur.

2. LE SEJOUR

- a. L'équipe encadrante assume l'entière responsabilité des jeunes lors du séjour.
- b. Le tri des déchets est obligatoire durant votre séjour au domaine et lors de votre départ. Vous devez effectuer le tri pour les déchets suivants : cartons, verres et PMC. Veuillez-vous référer au guide d'accueil pour de plus amples informations.
- c. La capacité maximale d'occupation (40 personnes) ne peut pas être dépassée. Au moins un-e adulte doit dormir dans le gîte lorsque le groupe est composé d'enfants.

- d. Le matériel de cuisine ne peut servir qu'à des fins alimentaires.
- e. Toutes les activités d'extérieur seront organisées avec le souci constant de respecter l'environnement naturel du domaine, le code forestier, les règles en matière de bruit et de nuisances sonores, l'enlèvement des immondices.
Il est donc interdit d'utiliser des fusées, des pétards et des feux d'artifice. Il est également strictement interdit d'installer des piscines dans le domaine.
- f. Aucun arbre ou branche ne peut être coupé, seul le bois mort se trouvant au sol peut être ramassé. Toute infraction à ce point entraînera la retenue de la garantie.
- g. Les barbecues sont autorisés.
- h. Les feux de camp sont autorisés à l'endroit indiqué par la responsable du domaine.
- i. Les feuillées, trous à crasses et à eaux sont strictement interdits par la Région Wallonne.
- j. Les véhicules sont garés sur les parkings. Les caravanes ne sont pas autorisées sur le domaine.
- k. Les bois aux alentours du domaine sont communaux.

3. DEPART

- a. Comme à l'arrivée, le départ doit se faire avant 17h. Le lundi à la première heure, la responsable du domaine dressera l'état des lieux de sortie, photos à l'appui.
Sur base de celui-ci, notre service comptable restituera ou non la garantie suivant les règles suivantes :
 - Tout manquement au nettoyage engendrera la retenue complète de la garantie.
 - Tout dégât aux arbres vivant ou à la forêt engendrera également la retenue complète de la garantie.
 - Tout manquement au rangement engendrera la retenue d'un montant équivalent au coût horaire du temps pris par la responsable pour ranger, à raison de 25€ de l'heure.
 - Tout dégât matériel sera estimé par facture et retenu de la garantie, voire facturé s'il dépasse son montant.
- b. Les bâtiments doivent être remis en ordre et nettoyés : cuisine et sanitaires à l'eau, les autres pièces sont balayées et torchonnées. Les WC et lavabos sont nettoyés, le mobilier (tables et chaises) est nettoyé et rangé comme à l'arrivée, les poubelles vidées et nettoyées, la vaisselle faite et rangée, les frigos vidés et nettoyés.
- c. La gestion des poubelles sera conforme à ce qui est indiqué dans le guide d'accueil.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Urgences

Sécurité, Police, Gendarmerie	TEL : 112
Police d'Ittre, rue Neuve, 13 à 1460 Ittre	TEL : 067/64 75 78
Division centrale à Tubize 24h/24 et 7j/7	TEL : 02/367 27 00
Accidents, Ambulances, Pompiers	TEL : 112
Pompiers de Tubize	TEL : 02/355 72 72

Médecins et pharmacies

Dr Spreutel B., rue du Sart, 45 à 1460 Ittre	TEL : 067/64 67 51
Hôpital de Nivelles, rue Samiette, 1 à 1400 Nivelles	TEL : 067/88 52 11
Pharmacie Dubois, rue Neuve, 5 à 1460 Ittre	TEL : 067/64 81 21
Pharmacie De Vriese, place des Déportés, 13 à 1400 Nivelles	TEL : 067/21 06 36

À proximité

Administration communale d'Ittre	TEL : 067/64 60 63
Syndicat d'Initiative et de tourisme d'Ittre	TEL : 067/64 87 74
Centre Culturel d'Ittre	TEL : 067/64 73 35
Cantonement DNF	TEL : 067/88 42 90
S.N.C.B. gare de Nivelles	TEL : 067/21 33 37
S.N.C.B. gare de Tubize	TEL : 065/58 39 75
T.E.C. guichet d'information mobilité, av. de l'Europe, 2 à 1401 Baulers	TEL : 010/23 53 53

Alimentation générale

Louis Delhaize, rue du Croiseau, 153 à 1460 Ittre	TEL : 067/33 33 29
Produits bios et naturels « Lune et l'Autre », rue Pezin, 2 à 1460 Haut-Ittre	TEL : 067/84 30 90
Fruits et légumes bios « Bio-Ittre », La Copenne, 1 à 1460 Ittre	TEL : 067/33 17 23
Boucherie Pascal, Rue Basse, 32 à 1460 Ittre	TEL : 067/64 61 06
Boulangerie La Brioche d'Or, rue Neuve, 14 à 1460 Ittre	TEL : 067/64 77 35

Numéros utiles

Martine VAN DER MEIREN, responsable du domaine	TEL : 067/ 64 63 44
Domaine Les Grandes Tentes	TEL : 067/ 64 86 81